

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
 Mme SYLVIE GIRARD, commissaire
 M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE DÉVIATION
DE LA ROUTE 117 SUR LE TERRITOIRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 26 novembre 2002, à 19 h 30
Hôtel de ville de Labelle
1, rue Du Pont
Labelle

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2002.....2
 MOT DU PRÉSIDENT2
 LE PRÉSIDENT:2

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

(DM6) MUNICIPALITÉ DE LABELLE
 Mme Paquerette Léonard-Telmosse
 M. Léonard Castagner3

(DM1) M. Pierre Dumontier22

(DM2) COMITÉ ACTION-DÉVELOPPEMENT
 Mme Lise Labelle
 M. Daniel Paiement.....26

(DM4) M. Michel Labelle31

PAUSE35

(DM3) BIOFILIA Inc.
 M. Jean-Sébastien Bernier.....36

(DM5) M. Hubert Clot
 M. Michel Terreault43

CLÔTURE DE LA SÉANCE.....50

* * *

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie d'audience publique portant sur le projet de déviation de la route 117 à Labelle. Mon nom est Michel Germain, je préside cette commission, et je suis secondé dans ma tâche par madame Sylvie Girad et monsieur Louis Dériger qui agissent à titre de commissaires.

10 Je vous rappelle que nous avons la responsabilité de réaliser le mandat d'audience publique et d'enquête confié au BAPE par le ministre de l'Environnement. Cette deuxième partie de l'audience publique a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

15 J'appellerai donc, dans l'ordre de leur inscription, les participants qui ont fait part de leur intention de présenter un mémoire. Après chacune des présentations, la Commission prendra quelques instants pour échanger avec les participants afin de préciser certains aspects ou développer davantage des éléments contenus dans le mémoire. Il ne faudrait pas interpréter le questionnement de la Commission comme étant révélateur de sa position. Je précise que la Commission est en enquête et qu'elle s'intéresse aux arguments évoqués dans les mémoires.

20 Au cours de cette deuxième partie de l'audience, l'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont invités, bien entendu, à assister à la séance et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet. A la suite de la deuxième partie de l'audience publique, la Commission rédigera son rapport pour le ministre de l'Environnement. Ce rapport fera état des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude.

30 Je rappelle que le mandat qu'a reçu le Bureau d'audiences publiques est d'une durée de quatre mois et le rapport du BAPE devra être remis au ministre de l'Environnement au plus tard le 28 février prochain. Le ministre doit ensuite rendre le rapport public dans les 60 jours suivants. La décision d'autoriser ou de refuser le projet appartient au Conseil des ministres sur recommandation du ministre de l'Environnement.

40 Mentionnons que tout ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions, dont le service est assuré par monsieur Bernard Raveau, seront disponibles dans les centres de consultation environ une semaine après la fin de la deuxième partie de l'audience publique ainsi que sur le site Internet du BAPE.

Les membres de l'équipe du BAPE présents sont madame Yannick St-Pierre, à ma gauche, qui est analyste, également madame Marie-Ève Chamberland, conseillère en

45 communications, madame Monique Gélinas, coordonnatrice de la Commission. Pour le MRCI, le responsable de l'organisation technique, monsieur Richard Grenier, et le technicien de son, monsieur Martin Lajoie.

50 Je rappelle où sont les centres de consultation qui sont accessibles tout au cours du mandat et où les documents peuvent être consultés. Il y a deux centres régionaux situés... le premier est à l'hôtel de ville de Labelle, 1, rue du Pont, le second à la Bibliothèque de Labelle au 7393, boulevard du Curé-Labelle. Il y a aussi deux centres permanents : le bureau du BAPE à Québec, au 575, rue St-Amable au 2e étage, et la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal.

55 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la Commission sera également rendue publique dans ces centres de consultation. Pour toute information supplémentaire concernant les centres de consultation ou toute information complémentaire, vous pouvez rejoindre le BAPE. La Commission dispose également d'un site Internet. Vous pourrez avoir les coordonnées du site Internet et les numéros de téléphone auprès de la coordonnatrice de la Commission, madame Gélinas, qui est à
60 l'arrière.

Pour ce soir, nous avons sept groupes ou intervenants qui se sont inscrits. Je vais demander aux intervenants de limiter les interventions à environ 20 minutes afin de permettre à la Commission d'échanger avec ces intervenants.

65 J'aimerais aussi rappeler l'importance que la Commission apporte à un débat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie de l'audience. La Commission n'admettra d'ailleurs aucun propos diffamatoire ou non respectueux.

70 Je souligne également, tout comme pour le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de faire une rectification de faits si vous le jugez utile. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non à se prononcer sur des opinions. Pour exercer ce droit, vous devez vous inscrire au registre spécifique à cette fin auprès de madame Gélinas qui est la coordonnatrice. Les gens inscrits au registre de rectification seront invités à
75 faire leur intervention à la fin de la présente séance.

80 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de service aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire que vous avez reçu ou que vous pouvez obtenir à l'entrée.

Alors je rappelle aussi qu'il est, bien entendu, interdit de fumer dans cette salle. Alors sans plus tarder, nous allons procéder à la présentation des mémoires. Alors je vais le

85 premier intervenant qui est constitué par la Municipalité de Labelle et dont le porte-parole principal sera madame Pâquerette Léonard-Telmosse.

Si vous voulez bien vous avancer. Bonsoir, madame.

90 **Mme PÂQUERETTE LÉONARD-TELMOSSE :**

Bonsoir, monsieur le président, madame le commissaire, monsieur le commissaire. Alors voici le mémoire de la Municipalité de Labelle.

95 **(Lecture du mémoire)**

LE PRÉSIDENT :

100 Maintenant, vous pouvez bien vous douter que nous avons quelques questions à vous poser.

Mme PÂQUERETTE LÉONARD-TELMOSSE :

Oui. Je vais demander au directeur général s'il veut me rejoindre, s'il vous plaît.

105

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Castagner, oui.

110 **Mme PÂQUERETTE LÉONARD-TELMOSSE :**

Ou il y aura peut-être d'autres conseillers aussi qui auront les réponses.

LE PRÉSIDENT :

115

Très bien. Bonsoir, monsieur Castagner.

120 **M. LÉONARD CASTAGNER :**

Bonsoir, monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

125

130 Tout d'abord, je vais commencer par poser une question, ensuite je vais laisser mes collègues discuter aussi. La première question, c'est que dans un des points que vous avez énoncés, vous parlez du rapprochement de l'entrée sud vers le noyau villageois. Lorsqu'on regarde le croquis que vous nous avez fourni - vous nous avez fourni un petit plan avec le document, votre mémoire - je voudrais bien comprendre. On semble s'apercevoir que le tracé que vous avez refait sur le plan, on voit, bon, le nouveau raccordement du côté sud, et, ensuite de ça, on se dirige vers la montée... l'axe central. Mais à ce moment-là, au niveau de l'axe central, il semble que, selon votre plan, vous avez décalé également l'ensemble de la chaussée vers la montagne.

135 **M. LÉONARD CASTAGNER :**

140 Vers l'ouest effectivement. L'objectif dans cet aménagement-là - ce n'est évidemment pas une analyse d'ingénierie poussée, vous vous en doutez - c'était d'arriver à la hauteur de la rue de L'Église en ne créant pas plus d'impacts aux citoyens de la rue de L'Église que le projet qui est proposé par le ministère des Transports - la dernière version, celle qui a été déposée aux audiences il y a quelques semaines.

145 L'objectif, dans ce sens-là... C'est qu'il y a évidemment des rayons de courbure qui ne peuvent pas... on ne peut pas commencer à faire un zigzag ou un serpentín en montagne, on n'est même pas en si grande montagne que ça pour faire du lacet de montagne. Il y a encore de la place sur la plaine, ou sur le plateau, avant d'aborder les montagnes pour pouvoir déplacer l'ensemble des chaussées vers l'ouest un peu, quitte à rattraper sur une plus grande distance en se rendant à la hauteur de la pente de ski et vers l'entrée nord.

150 **LE PRÉSIDENT :**

155 Par le passé, notamment en 1999, pour ce tracé-là, autrement dit, par rapport au tracé retenu par le ministère, est-ce que vous aviez fait part au ministère de vos inquiétudes et demandé formellement au ministère de décaler l'emprise à ce moment-là plus vers l'ouest ou si c'est nouveau, ça?

160 **M. LÉONARD CASTAGNER :**

Ça, c'est relativement nouveau dans le sens que aller jusqu'aux présentations du tracé qu'on a étudié récemment...

165 **LE PRÉSIDENT :**

En octobre.

M. LÉONARD CASTAGNER :

170

... on avait toujours une visibilité au village qui était prévue dans ce tracé-là. Si on regarde la courbe originale du tracé, on avait quand même une visibilité au village. Plusieurs maisons en souffraient, j'en conviens, plusieurs propriétés étaient touchées de façon dramatique.

175

On comprend la position du ministère de vouloir éviter effectivement cette situation-là, d'éloigner la courbe, mais, ce faisant, il se trouvait à cacher le village derrière la montagne. Vous remarquerez que le tracé qu'on a fait est sur le flanc est des deux butons ou des deux collines qui sont là de sorte à créer un plateau de visibilité.

180

Comme j'ai dit, je n'ai pas fait d'analyse d'ingénierie, je n'ai pas fait de courbes de masses à savoir s'il y a plus ou moins de remblais qu'il y en avait avant. Il est possible qu'il y en ait un peu plus sur une plus courte distance. Je ne sais pas si le volume total excavé va se ressembler. Mais je crois que, ce faisant, on peut arriver à aménager la chose quitte, comme je disais, à rattraper à la hauteur de la montagne, de revenir vers le tracé original.

185

L'autre avantage, qui n'est peut-être pas négligeable mais qu'on n'a pas considéré dans la chose, qu'on n'a pas soulevé dans la chose, c'est que si on s'éloigne vers l'ouest, on se trouve à moins toucher le marais qui était identifié dans les discussions lors de la dernière journée des séances du début du mois.

190

LE PRÉSIDENT :

Nous comprenons, bien entendu, qu'il n'y a pas eu d'études de remblai/déblai?

195

M. LÉONARD CASTAGNER :

Non.

200

LE PRÉSIDENT :

On peut comprendre ça. Dans le tracé intermédiaire que vous proposez du côté du raccordement sud, disons, si on prend le croquis, le plan d'avant-projet que le ministère nous a déposé, on peut s'apercevoir quand même que la route semblerait - bien entendu, c'est un tracé à main levée à partir de votre croquis - on semble pouvoir constater qu'on se rapprocherait beaucoup néanmoins de la rue de L'Église, on peut s'apercevoir qu'on se rapproche quand même de la rue de L'Église avec plusieurs résidences.

205

210 Est-ce que vous avez - je sais pas - approché les gens de la rue de L'Église en rapport avec votre projet de tracé modifié sur le raccordement sud?

M. LÉONARD CASTAGNER :

215 Comme je vous dis, si le croquis à main levée représente qu'on se rapproche de la rue de L'Église, il y a une erreur dans le croquis. L'objectif du croquis, on le remarque, croise le tracé proposé par le ministère à l'endroit de la rue de L'Église, donc, on se trouverait être la même hauteur, un angle d'approche différente mais à la même hauteur à la rue de L'Église.

220 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, d'après vous, ça ne rapprocherait pas?

M. LÉONARD CASTAGNER :

225 Bien, il y a peut-être une maison sur un côté qui est plus touchée, celle qui serait du côté sud, et celle du côté nord moins touchée. Encore là, c'est une question vraiment de détail, on n'en est pas à ce point de détail-là. Je serais bien embêté de vous répondre à ce moment-ci, de façon précise, qu'est-ce qui est touché, qu'est-ce qui ne l'est pas.

230 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Je vais laisser la parole à mes collègues.

235 Madame Girard.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

240 Donc, si on veut bien interpréter votre mémoire, si on regroupe l'ensemble des demandes que vous faites et des points que vous abordez, est-ce qu'on peut penser que, bon, oui, vous seriez pour un contournement avec certaines conditions. Est-ce qu'on peut comprendre que la problématique de la visibilité pour vous est importante, c'est-à-dire quand vous parlez de visibilité, vous parlez d'une percée visuelle, pas nécessairement d'une visibilité qui pourrait être informative en termes d'annonce de la municipalité ou d'affichage?
245 On comprend ça?

Mme PÂQUERETTE LÉONARD-TELMOSSE :

250 Oui, mais déjà, en rapprochant l'entrée sud, déjà le village est plus vu aussi. Et est-ce qu'il y avait un autre couloir de vue aussi en plus... Je pense que oui?

M. LÉONARD CASTAGNER :

255 Bien, en se mettant sur le flanc de la montagne, en approchant du côté sud, on voit déjà les abords du village à la hauteur du poste de police, l'ancien poste de police, du poste de la Sépaq actuellement, on voit déjà les premiers contreforts du village, et si on chemine sur le flanc de la montagne, on voit le village d'en haut à flanc de montagne, un peu comme on voit le village de Mont-Tremblant où est-ce qu'il y a le belvédère du Mont-Tremblant.

260 Comme vous le signalez, effectivement, la Municipalité tient à une visibilité, je dirais, de premier niveau et non pas de deuxième niveau. Une visibilité informative fait appel à... Comment je dirais, donc! C'est moins instinctif de la part des gens qui sont en cheminement qui sont insécures au point de vue routier.

265 Le gars du ministère du Tourisme qui avait fait la présentation aux dernières audiences l'avait signalé; les gens sont insécures lorsqu'ils sont en territoire inconnu et, s'ils ne voient pas où ils vont, ont moins tendance à vouloir quitter la route, ou le milieu sécurisant qu'est la route, pour aller vers le village.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

275 Un autre élément que l'on ressent un peu dans votre mémoire, c'est concernant l'incertitude, à savoir c'est un projet dont on parle depuis longtemps et vous semblez soulever qu'il y a une problématique à ce niveau-là, c'est-à-dire que tant que les gens ne savent pas où ils s'en vont, ça crée un problème chez vos concitoyens?

Mme PÂQUERETTE LÉONARD-TELMOSSE :

280 Les terrains - on ne sait pas exactement où ça passe - les terrains sont bloqué et ça empêche le développement, bien sûr.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

285 Donc, pour vous, une décision rapide, que ce soit d'un côté ou de l'autre, est importante...

Mme PÂQUERETTE LÉONARD-TELMOSSE :

290 Oui.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

... parce que ç'a un effet actuellement. Quand vous parlez de rapprochement de l'entrée sud pour donner donc une visibilité au village, est-ce que, nécessairement, ça...
295 D'abord, est-ce que c'est un tracé que vous avez déjà présenté au ministère du Transport ou vous avez déjà discuté?

Mme PÂQUERETTE LÉONARD-TELMOSSE :

300 C'était le tracé no 1. Pas tout à fait mais presque. Le tracé no 1, c'était ça, l'entrée sud était rapprochée comme ça, oui.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

305 Et qu'est-ce qui a fait que ce tracé-là a été éliminé? Est-ce que c'est vous qui avez abandonné l'idée ou le ministère du transport qui vous a dit que ce n'était pas faisable?

M. LÉONARD CASTAGNER :

310 Lors des dernières audiences, monsieur D'Astous avait expliqué que, effectivement, le tracé no 1 avait des impacts assez importants, comme je signalais tout à l'heure, sur les résidences. De la façon dont l'angle était approché, on se trouvait à être obligé d'exproprier un nombre assez important de résidences à la hauteur de la rue de L'Église.

315 On a voulu éviter cet impact-là de part et d'autre, le ministère comme nous, avec deux approches un petit peu différentes. Ce tracé-là a été discuté de façon très informelle, et sans précisions, et - comment je dirais ça! - sans l'avoir formalisé, même pas à main levée sur un croquis, lorsqu'on a eu notre rencontre du 11 novembre dernier.

320 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

O.K. Donc, on a eu une discussion informelle mais il n'y a pas eu vraiment, de la part du ministère, une réponse à la faisabilité?

325 **M. LÉONARD CASTAGNER :**

Effectivement, il n'y a pas eu de réponse, madame.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

330 L'autre aspect que je veux aborder. A partir du principe de rapprocher l'entrée sud du village, est-ce que, pour vous, ça implique que vous n'avez plus besoin d'accès central?

Mme PÂQUERETTE LÉONARD-TELMOSSE :

335

Non, on avait prévu l'accès central quand même dans nos demandes.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

340

Est-ce que l'objectif de votre demande d'accès central, c'était de donner un accès direct... plus direct et plus rapproché de la nouvelle route éventuelle au centre du village? Est-ce que, par conséquent, le rapprochement sud, pour vous, ça comblerait cette lacune-là de visibilité et d'accès?

345

Mme PÂQUERETTE LÉONARD-TELMOSSE :

Non, elle est dans nos demandes quand même, parce que si quelqu'un a passé tout droit à l'entrée, ils peuvent sortir après ça par le milieu. Elle est dans nos demandes quand même, l'axe central.

350

M. LÉONARD CASTAGNER :

355

Si vous permettez, madame la commissaire, c'est qu'on s'est trouvé à déplacer les choses mais sans en changer les quantités. On a fait attention dans notre tracé de façon sommaire, comme je l'expliquais tout à l'heure, de ne pas imputer des coûts prohibitifs au ministère en disant « on rentre carrément dans les montagnes puis on rase tout ça ». Je veux bien croire que la foi rase des montagnes, mais il ne faut pas... ça dépend qui paye pour la foi.

360

Donc, l'idée, c'était d'essayer de conserver les paramètres ou les contraintes sensiblement égales, mais juste avoir une approche légèrement différente qui donnait un peu de plus positif pour la Municipalité.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

365

Merci.

M. LOUIS DÉRIGER :

370

Une question concernant le stationnement. Vous dites qu'il y a une entente verbale pour aménager un stationnement dans le centre-ville. J'imagine que ça fait référence à ce qui avait été discuté dans la première partie de l'audience, c'est-à-dire de faire soit un 3-voies ou un 4-voies? Est-ce que c'est ça, dans ce contexte-là qu'elle s'est discutée?

375

M. LÉONARD CASTAGNER :

380 Lorsqu'on a rencontré le ministère le 11 novembre, c'était un des points qu'on voulait bien comprendre avec le ministère, quels étaient les besoins de dégagement de voies. Il avait laissé entendre que trois voies pouvaient répondre à une partie de ses besoins de circulation. C'est ce qu'on est allé préciser.

385 Ce qui empêche le ministère, aux dires du ministère - comment je dirais, donc! - de s'assurer que la route est viable pour au moins jusqu'à ce que le contournement, la déviation se construise, était une question de problématique de stationnement en rive entre la rue du Pont et la rue du Couvent, soit une longueur d'environ 200 mètres plus ou moins.

390 Effectivement, oui, il y a une problématique de stationnement, toutes les résidences sont construites avec des marges zéro ou presque, il n'y a pas de stationnement où on peut diriger les gens. Il y a des commerces qui vivent... évidemment, il faut que les citoyens puissent y avoir accès - entre autres, une épicerie - puissent embarquer leur épicerie dans la voiture, on ne peut pas demander à un citoyen de se promener pendant cinq minutes avec ses sacs sur le trottoir. Donc, il était question d'aménager du stationnement de part et d'autre, les deux côtés, du ministère. Le ministère nous a laissé entendre - sujet évidemment à confirmation, j'imagine - qu'il était prêt à contribuer à cet effet-là.

395 **M. LOUIS DÉRIGER :**

C'est quoi l'échéancier qui est prévu dans ce cas-ci?

400 **M. LÉONARD CASTAGNER :**

Si vous me demandez le mien, il est très court. Celui du ministère, je ne pourrais pas vous répondre.

405 **M. LOUIS DÉRIGER :**

410 Donc, en fait, ce que vous voulez, en fait, c'est un projet qui viendrait, supposons, régler le problème immédiatement en attendant que le contournement se fasse, qui est prévu pour 2008, selon les disponibilités budgétaires du ministère?

M. LÉONARD CASTAGNER :

415 Exactement. Exactement. Je vous dirais que notre objectif actuellement serait d'entamer les procédures et tout le dossier pour que, au cours de l'été, ce soit fini, construit, merci, au revoir.

M. LOUIS DÉRIGER :

420 Une fois que le contournement va être réalisé, c'est quoi l'intention de la Ville par rapport au centre-ville? Est-ce que vous voulez à ce moment-là garder les quatre voies ou trois voies? Qu'est-ce que vous voulez faire après?

M. LÉONARD CASTAGNER :

425 Écoutez, c'est un sujet qui n'a pas été abordé de façon formelle avec le conseil. Cependant, il est raisonnable de penser qu'une artère à trois voies et quasiment quatre voies de large en plein centre-ville, dans un village de 2 300, me semble un peu exagérée en termes de dimension.

430 A ce moment-là, le stationnement en rive pourra revenir pour se donner un caractère plus villageois. Les terrains qui sont là, à titre de stationnements, seront-ils rétrocédés pour du développement - ce sera évidemment une décision à prendre au moment - ou aménagés en parcs, ou aménagés pour d'autres usages, tout dépendra de la volonté du conseil à ce moment-là. Évidemment, encore là, il va y avoir des aménagements à faire au sens de la route pour la rendre plus une route locale et moins une route de transit.

M. LOUIS DÉRIGER :

Donc, le projet de revitalisation se ferait après le contournement?

440 **M. LÉONARD CASTAGNER :**

Il y en a une partie qui se fait maintenant, mais il y a une partie qui se fait après.

M. LOUIS DÉRIGER :

445

O.K., merci.

Mme PÂQUERETTE LÉONARD-TELMOSSE :

450

Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

455

Mme PÂQUERETTE LÉONARD-TELMOSSE :

460 Il reste du temps, peut-être qu'il y a d'autres membres du conseil qui voudraient intervenir sur des questions qu'on n'a peut-être pas répondu tout à fait. Est-ce qu'il nous reste... Ou si vous voulez qu'ils interviennent tantôt?

LE PRÉSIDENT :

465 Regardez, j'aurais une ou deux questions encore, si vous permettez. Vous parlez
d'aménagement, vous demandez l'aménagement de voies de service, donc, parallèles à la
voie de déviation. L'objectif fondamental, donc - parce que, là, on parle ni plus ni moins,
disons, de 14 kilomètres de voies de service - l'objectif fondamental d'avoir des voies de
service d'un bout à l'autre de la déviation, quel est-il pour la Municipalité?

470 **M. LÉONARD CASTAGNER :**

Donc, les voies de service côté ouest, et vous me corrigerez, on ne demande pas
plus long que la voie de service qui est proposée là, sauf qu'au lieu d'avoir accès à la voie de
service par la voie centrale, on y a accès par les deux extrémités. Ça fait suite à la
475 proposition de monsieur Labelle de la Caisse populaire, ce qu'il avait proposé, à savoir qu'on
y ait accès par là et qu'on évite les bretelles de sortie à ce moment-là pour la voie centrale.
En accord avec le ministère, encore une fois, on maintient le même nombre d'entrées et de
sorties. Il n'y a pas plus de coûts pour le ministère.

480 **LE PRÉSIDENT :**

Du côté ouest, c'est analogue à ce que monsieur Barabé nous avait décrit comme
mécanisme... comme aménagement de bretelles qui se transforment en voies de desserte.

485 **M. LÉONARD CASTAGNER :**

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

490 O.K., il n'y a pas de changement à ce niveau-là. Je vous remercie. Et du côté est,
vous voulez avoir donc, à ce moment-là, une voie de service qui n'est pas du tout prévue.
Le ministère nous avait dit que, habituellement, il installait des voies de service pour
désenclaver des routes, ou des choses comme ça. Ça, j'ai bien compris. Alors ça, ce serait
495 une voie de service du côté est sur l'ensemble du tracé, c'est ça?

M. LÉONARD CASTAGNER :

500 Encore là, ce n'est pas nécessairement sur l'ensemble du tracé. Il y a des
contraintes techniques. On pense à partir de la rue de L'Église en allant vers le sud, que ce
serait prohibitif et, je pense, ça ne servirait à rien de bâtir des voies de service de ce côté-là.

505 De l'axe central vers le nord, on mettrait une voie de service - en accord avec le ministère, encore une fois, dans les conditions du 11 novembre - en autant que les coûts pour le ministère soient les mêmes que les bretelles qu'il avait prévues.

510 Ce qui a été dit, c'est que si jamais la Municipalité voulait extensionner ces voies de service-là, elle les voulait plus longues, la Municipalité devra à ce moment-là y mettre du sien et contribuer financièrement. De même que si on veut mettre, dans ces voies de service-là - et monsieur Barabé me corrigera si jamais j'erre - mettre des services, genre égout, aqueduc, ce sera à notre charge. Je répète, je sais que le ministère n'est pas là pour faire du développement mais bien pour desservir le transit.

515 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie sur cette précision-là concernant les voies de service. L'autre aspect aussi, ça concerne... je vais revenir sur le raccordement sud. Vous comprenez que dans l'hypothèse où est-ce qu'il y a un nouveau sous-tracé, une variante qui est étudiée, ça implique, bien entendu, outre des études de remblai/déblai, ça peut impliquer également... 520 étant donné qu'on passe dans une emprise différente, ça peut impliquer une réévaluation au moins partielle de l'étude d'impact, avec les délais que ça peut occasionner.

525 Également aussi, c'est qu'on ne connaît pas nécessairement des conclusions auxquelles l'étude d'impact en arrivera, à savoir est-ce que le tracé, d'un point de vue impacts, se compare avantageusement avec le tracé proposé par le ministère. Alors vous êtes conscient que ça peut mener, un, à des délais ; deux, ça ne veut pas dire que l'étude d'impact va arriver à des conclusions qui peuvent être favorables.

530 Est-ce que vous êtes prêt à prendre ce risque-là, donc, de délais et de possibilité aussi, comme j'ai dit tout à l'heure, que l'étude soit défavorable?

Mme PÂQUERETTE LÉONARD-TELMOSSE :

535 L'entrée sud - je ne pourrais pas répondre à toute votre question – mais je peux vous dire que, pour nous, elle est très importante et que la Municipalité ne va pas céder jamais là-dessus, on veut l'entrée sud rapprochée.

Au point de vue plus technique, si vous voulez parler.

540 **M. LÉONARD CASTAGNER :**

Si je résume la pensée de la mairesse, c'est que s'il y a des délais, délais ce sera. Écoutez, je n'ai pas fait d'analyse d'impacts, je n'ai pas une connaissance du territoire assez longue pour pouvoir vous dire que, instinctivement, le milieu semble être sensiblement le

545 même pour les déplacements qu'on fait. Je serais embêté de vous répondre à cette question-là.

Oui, je pense qu'on ne peut pas passer à côté évidemment d'une étude d'impact à moins que les spécialistes nous disent que le milieu est sensiblement le même. Qu'on
550 passe 100 mètres à gauche ou 200 mètres à droite, c'est sensiblement les mêmes impacts ou la même chose, ce sera à eux d'y répondre. Ça, je ne peux pas répondre pour eux.

LE PRÉSIDENT :

555 C'est ça. On comprend néanmoins qu'il y a eu un inventaire de zone d'étude, on est toujours dans la zone d'étude. Bien entendu, il y a une portion probablement... par exemple, étude de bruits sonores, des choses comme ça. Il y a peut-être potentiellement aussi un mécanisme de consultation publique aussi qui peut être envisagé, notamment pour les gens de la rue de L'Église, ou des choses comme ça, qui seraient susceptibles de subir un impact
560 additionnel. Donc, c'était dans cette optique-là, bien entendu. Je crois qu'il y a des choses de faites au point de vue inventaire, bien entendu. Mais on peut voir que, d'un point de vue technique et d'un point de vue environnemental, ça nécessite des études additionnelles, et c'est un peu aussi pour nous... Nous-mêmes, nous ne sommes pas en mesure, avec les paramètres que nous avons actuellement aussi, de pouvoir savoir si ce tracé-là est un tracé
565 qui peut être considéré de moindre impact ou d'impact égal au tracé proposé par le ministère, et on n'est pas non plus actuellement en mesure de juger de sa faisabilité technique également au point de vue topographie et rayons de courbure, et autrement. Je pense qu'il faut bien être conscients de cet aspect-là. Je vous remercie.

570 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Juste une question supplémentaire concernant les accès dont vous avez fait part tout à l'heure, c'est-à-dire, au lieu de partir de la bretelle, partiraient simplement du début du tracé du contournement.

575

M. LÉONARD CASTAGNER :

Pouvez-vous répéter?

580 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Pouvez-vous m'expliquer pour les accès, donc, les accès que vous parliez seraient à modifier...

585 **M. LÉONARD CASTAGNER :**

Oui.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

590

... c'est-à-dire qu'ils seraient moins près des bretelles, autrement dit?

M. LÉONARD CASTAGNER :

595

Exactement. Écoutez, de la façon dont on l'a vu - et on l'a discuté un petit peu avec le ministère - c'est qu'au lieu d'avoir des bretelles à la sortie pour l'axe central, ces bretelles sont en quelque sorte négociées pour être déplacées aux deux extrémités de la voie de service, et donc, on accède à la voie centrale en passant par la voie de service ouest et est selon le cas.

600

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

O.K. Et quelles sont les intentions de la Municipalité en regard de ces accès-là?

M. LÉONARD CASTAGNER :

605

C'est une possibilité que la Municipalité veut se garder. Actuellement, les schémas d'aménagement et les plans d'urbanisme prévoient que, du côté ouest, il n'y a pas de constructions autres que résidentielles. C'est une possibilité que la Municipalité veut - comment je dirais... un atout qu'on veut conserver en main pour éventuellement peut-être ouvrir cette zone-là pour un certain commerce. Mais, comme je dis, c'est une décision qui sera à venir à ce moment-là à l'intérieur de tout le cheminement d'une modification des plans d'urbanisme de la Municipalité.

610

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

615

Mais est-ce que c'est dans l'objectif de répondre à une problématique créée pour les commerces artériels actuellement situés sur la 117?

M. LÉONARD CASTAGNER :

620

Effectivement, ça peut être une des formes de solution que la Municipalité envisage.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

625

Quelle est la position de la Municipalité sur... Est-ce que vous croyez que cela pourrait permettre de créer un déplacement des activités commerciales de la municipalité actuellement?

M. LÉONARD CASTAGNER :

630

Écoutez, c'est justement parce qu'on envisage ou on entrevoit cette possibilité-là que la Municipalité n'a pas voulu se commettre à dire : « maintenant, ce sera une zone commerciale ou pas ». Elle veut se donner le temps de voir quelle est la volonté de ses commettants, quelle est la volonté du milieu à cet effet-là. Mais on ne voulait pas se fermer de porte ou d'avenue possibles, c'est pour ça que la volonté de la Municipalité n'est pas arrêtée à cet effet-là.

635

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est bien faite à cet effet-là, les consultations

640

sont assez fréquentes pour que les gens puissent s'exprimer, et ce processus-là doit avoir lieu, je pense, pour particulièrement ce projet-là puisqu'il peut entraîner des effets pervers.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

645

Parce que si on se fie un peu aux documents qui ont été déposés ou à certaines interventions lors des audiences, je pense qu'il a été confirmé que les objectifs, même dans le cadre du schéma d'aménagement au niveau des MRC... au niveau, d'ailleurs, d'une étude d'impact socio-économique d'un contournement, il est dit que, effectivement, le but de ne pas créer d'autres zones commerciales est d'éviter un transfert et le risque de perte d'activités commerciales dans le cadre d'un noyau villageois, et que l'objectif même était d'éviter cette situation-là.

650

Alors ce qu'on voudrait comprendre, c'est : est-ce que l'objectif de la Municipalité, c'est celui-là aussi, de garder le noyau villageois tel qu'il est au niveau de l'ensemble des commerces ou de déplacer son centre d'attractions commerciales, si on peut dire?

655

Mme PÂQUERETTE LÉONARD-TELMOSSE :

On ne souhaite pas relocaliser le centre commercial mais on veut garder une porte ouverte s'il arrive des commerces de transit, on veut garder une porte ouverte s'il arrive d'autres commerces, mais on ne souhaite pas que les commerces du centre-ville s'en aillent là.

660

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

665

O.K. Est-ce que l'accès central qui a été proposé... Si on a compris la position du ministère du Transport, les restrictions sont d'environ de 30 mètres de non-accès, le reste de l'accès central, en principe, peut permettre l'installation de commerces. Pour vous, la demande que vous faites en regard des nouveaux accès, ou prolongement des accès, on

670 en déduit que cet accès central n'est pas suffisant pour permettre de déplacer certains commerces?

M. LÉONARD CASTAGNER :

675 Effectivement, on a 500 mètres de visibilité. Il faut bien comprendre que tout ce quartier-là devient un quartier... il était identifié comme étant un quartier industriel ou commercial lourd - toute cette zone-là qui se trouve être au nord de l'axe central - et une bonne façon de desservir un quartier comme celui-là, c'est effectivement de le ceinturer de services.

680 On l'a sur deux des axes, le côté de l'axe central et l'ancienne route 117. Idéalement, du côté ouest, c'est d'installer une voie de service qui leur permette d'avoir accès et d'amener des services, comme on parlait tout à l'heure, égout, aqueduc, pour pouvoir aider l'installation d'entreprises.

685 Le simple fait d'avoir une visibilité ou un accès par l'axe central ne donne qu'un développement en L, si vous me permettez l'expression, qui longe l'ancienne 117 et l'axe central. De fermer le bouclé par le haut, par le nord, va faciliter le bouclage du quartier au complet.

690 **M. LOUIS DÉRIGER :**

Dans votre mémoire, vous faites allusion à Tremblant, vous dites, entre autres, que Tremblant a un effet défavorable pour la municipalité à cause, entre autres, de ses commerces qui attirent la clientèle de Labelle vers Tremblant, et, en même temps, vous
695 dites, dans les orientations de la Ville, que vous voulez profiter de la proximité de Tremblant. Quels sont les moyens que vous envisagez pour justement changer la tendance actuelle?

M. LÉONARD CASTAGNER :

700 Il y a plusieurs projets qui ont été identifiés, dont certains sont dans la liste que vous avez à l'arrière. On parle des aménagements, les péniches, les fameuses péniches - il n'y a pas de chiffres d'écrits dans le tableau - les fameuses péniches sont un des effets de Tremblant. La clientèle qui va utiliser ces péniches-là et la clientèle qui est ciblée serait la clientèle de Tremblant. Ce qu'on vise, c'est effectivement la clientèle de Mont-Tremblant,
705 qu'ils viennent à des éléments récréotouristiques qu'on met en place dans la municipalité.

C'est pour ça que le conseil a ciblé de façon très sérieuse le bassin de la Chute aux Iroquois pour le mettre en valeur. Le bassin de la Chute aux Iroquois va être le terminal nord des péniches, des fameuses péniches, donc, il va falloir faire des aménagements à cet
710 effet-là, et ç'a un effet évidemment attractif à ce niveau-là.

715 C'est ce que j'appelle l'effet positif de Tremblant, c'est qu'on va attirer leur clientèle. On en a déjà une partie... une infime partie, évidemment, comparé au village de Mont-Tremblant, mais qui nous amène de la clientèle à certains de nos restaurants qui ont ciblé ça un peu plus. On pense au Café Antoine où il y a des canots, on loue des canots et des kayaks en bordure de la rivière, une partie de la clientèle vient du Mont-Tremblant. Les cyclistes qui viennent de Mont-Tremblant vont s'arrêter à la gare, donc, les restaurants vont en profiter.

720 Si on crée des aménagements pour attirer cette clientèle-là vers le bassin de la rivière Rouge, on se trouve à les capter un peu plus. Plus longtemps ils sont dans le village, évidemment, il y a un signe de dollar d'attaché avec chaque minute qu'ils sont là.

725 **M. LOUIS DÉRIGER :**

Mais par rapport au contournement, est-ce qu'il y a... Par exemple, vous parlez de projet de péniches qui utilisent la rivière Rouge, vous parlez de la piste cyclable. Mais par rapport au contournement de la route elle-même, est-ce que c'est un empêchement à vos projets?

730 **M. LÉONARD CASTAGNER :**

735 Évidemment, une partie de cette clientèle-là va se mouvoir par eux-mêmes. Il y a une partie de la clientèle qui est en quelque sorte captive des moyens de transport qu'on leur fournit - les autobus, les transports en commun, les forfaits montés - mais une bonne partie de la clientèle de Mont-Tremblant y est venue par ses propres moyens et va marauder dans le territoire. S'ils ne voient pas le village, je m'excuse mais ils vont passer à côté, ils vont aller s'arrêter au prochain site qu'ils vont voir. Il faut qu'on voie.

740 **M. LOUIS DÉRIGER :**

Alors vous, la visibilité, c'est vraiment votre point...

745 **M. LÉONARD CASTAGNER :**

C'est majeur à mon sens, au sens de la Municipalité.

M. LOUIS DÉRIGER :

750 Merci.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

755 Dans la liste de projets que vous soumettez avec votre mémoire, vous citez, en fait, trois projets qui seraient, en fait, directement reliés au contournement. Vous parlez du programme particulier d'Urbanisme Noyau Villageois que vous évaluez à 18 000 \$, l'aménagement proposé par le PPU, vous évaluez à ça 100 000 \$, et l'aménagement du stationnement, environ 400 000 \$, ce qui fait un total d'environ d'un peu moins de 520 000 \$.

760 Est-ce qu'on doit comprendre que dans l'ensemble des projets que vous soumettez, ce sont trois éléments pour lesquels vous voulez que le ministère du Transport finance en partie ou en totalité? J'aimerais ça que vous me précisiez exactement.

765 **M. LÉONARD CASTAGNER :**

J'aimerais apporter une correction - vous m'avez soulevé une chose - si vous faites la totalisation, vous allez voir qu'il vous manque 1 million \$. Ce n'est pas 100 000 \$, c'est 1 million \$ qu'on devrait lire aux aménagements reliés au PPU. Ça fait une légère nuance.

770 Oui, effectivement, dans ces projets-là, quand on parle d'aide de la part du ministère à la revitalisation du noyau, ce qu'on vise, c'est une contribution du ministère... ou du gouvernement - je ne voudrais pas me limiter à un seul ministère - à ces projets-là pour aider la Municipalité à mettre en place ces choses-là.

775 Le premier étant la préparation du PPU lui-même, la préparation du plan, c'est donc l'élaboration du programme. Le second, on a eu un premier budget qui nous a été déposé de 1 million \$, différents aménagements au travers du village pour aider la Municipalité à doter le village - comment je dirais! - d'une image qui soit attrayante. Et, enfin, le troisième que sont les aménagements des stationnements, mais ça, on en a discuté tout à l'heure.

780

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Les aménagements proposés, vous dites qu'il y a un document, est-ce qu'on a le détail de ce que vous demandez exactement, ce que comprend ce million-là?

785

M. LÉONARD CASTAGNER :

790 Il ne vous a pas été transmis pour la simple et bonne raison qu'on l'a depuis un peu moins d'une semaine au niveau de la Municipalité et que ce n'est pas un projet qui est finalisé, arrêté.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

795 Mais disons que c'est un avant-projet que vous soumettriez au ministère du Transport concernant le contournement?

M. LÉONARD CASTAGNER :

800 On va se servir effectivement de ça comme outil, comme canevas de travail pour rencontrer les gens du ministère.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

805 Est-ce que c'est possible de déposer le projet, en accord avec le ministère du Transport peut-être, que vous puissiez...

M. LÉONARD CASTAGNER :

810 Bien, le ministère, pour l'instant, n'a pas contribué. Je pense que c'est plus l'accord... je demande l'accord du conseil pour décider de... Non, pas ce soir, je ne l'ai pas avec moi.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

815 On comprend bien que c'est un avant-projet, que c'est une ébauche mais, pour nous, c'est simplement pour bien comprendre quels sont les aspects que vous demandez au ministère du Transport dans le cadre du dossier actuel.

M. LÉONARD CASTAGNER :

820 Vous avez bien dit, c'est une ébauche. On va vous transmettre l'ébauche dans l'état où elle est actuellement. Cette ébauche-là n'est même pas soumise à la population encore pour avoir l'accord de la population.

825 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

On comprend très bien dans quel contexte, mais peut-être, pour nous, pour un peu évaluer... pour nous faire comprendre la demande de la Municipalité.

830 **M. LÉONARD CASTAGNER :**

Ça va nous faire plaisir de vous transmettre ça, madame.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

835
Merci.

LE PRÉSIDENT :

840 Nous vous remercions.

M. LÉONARD CASTAGNER :

C'est nous qui vous remercions.

845 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais maintenant appeler monsieur Pierre Dumontier.

Bonsoir, monsieur. Alors nous vous écoutons.

850

M. PIERRE DUMONTIER :

855 Monsieur le président, bonsoir, madame la conseillère, monsieur le conseiller. Mon mémoire va avoir peut-être de la redondance par rapport à la Municipalité mais je tiens à le présenter quand même.

(Lecture du mémoire)

860 Il y a même des études qui ont été faites, entre parenthèses, en France et aux États-Unis, l'effet sur les commerces, les activités commerciales, aux États-Unis, 53 pour cent et 59 pour cent, en France, 63 pour cent négatif, désastreux.

(Suite de la lecture du mémoire)

865 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie, monsieur. Je vais avoir une question. On a abordé le sujet tout à l'heure avec les représentants de la Municipalité en ce qui est du développement commercial par l'entremise de voies de service, donc, le long du contournement.

870

875 Vous, est-ce que vous avez des craintes à ce moment-là que si le développement... ou le zonage était trop permissif que plusieurs commerces, qui ne sont peut-être pas en relation avec du commerce dit artériel, que beaucoup de commerçants pourraient être tentés de se relocaliser dans le secteur de la déviation et qu'on assiste petit à petit... que le centre-ville se viderait de ses commerces? Est-ce que c'est une crainte que vous pouvez avoir à ce niveau-là?

M. PIERRE DUMONTIER :

880 Pas nécessairement parce que je pense que ceux qui seraient intéressés, l'investisseur, ce seraient plutôt des commerces... Ils s'en vont là pour de la rentabilité, et je ne pense pas qu'il pourrait s'ouvrir n'importe quoi. Ça peut se planifier avec le conseil aussi, dire : « bien, certains commerces qui peuvent servir pour le transit », entre autres.

885 Parce qu'on a quand même des commerces actuellement, qui sont actuellement dans le village sur la 117, qui, une fois le contournement, le chiffre d'affaires va plus que baisser. Ils pourraient éventuellement, ces commerces-là - que ce soit une station de gaz ou quelque chose comme ça... Il y a deux stations de gaz qui débitent beaucoup, beaucoup, il y a un très bon volume, mais du moment qu'il y a un contournement, c'est fini.

890 Juste le local, ce n'est pas assez. On n'est pas une municipalité, on pourrait dire, assez grosse, si on veut, pour s'autosuffire pour l'instant. Peut-être avec le développement dans le futur, mais pour l'instant, je pense qu'on... Il y a des commerces qui pourraient aller s'installer là pour continuer à desservir le transit. Sinon, c'est « ffsst... », les gens sur le transit, ceux qui vont passer le contournement, ils vont aller ailleurs.

895

LE PRÉSIDENT :

900 Est-ce que vous souhaitez néanmoins que, via le zonage, les usages autorisés, est-ce que vous souhaitez quand même que ce soit un zonage tous azimuts ou qu'il y ait des restrictions...

M. PIERRE DUMONTIER :

905 Pas tous azimuts.

LE PRÉSIDENT :

... que ce soit limité aux commerces dits artériels ou apparentés?

910

M. PIERRE DUMONTIER :

C'est ça, bien d'accord avec ça, garder...

915 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, vous voulez maintenir quand même un centre-ville.

920

M. PIERRE DUMONTIER :

925 ... le centre villageois avec des commerces pour attirer les gens aussi en même temps et desservir la clientèle locale. Ce seraient des commerces bien spécifiques pour permettre à des gens de Labelle d'aller se relocaliser là avec leurs commerces, des commerces qui... Ils vivent avec le tourisme... avec les passants, c'est-à-dire avec le transit, Qu'ils aient la chance au moins d'aller s'installer là. Sinon, c'est la clé dans la porte.

930 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dériger.

935 **M. LOUIS DÉRIGER :**

Une question concernant la signalisation. Vous parlez d'une signalisation; en fait, c'est pour attirer les gens qui reviennent de Mont-Laurier, qui parviennent du nord principalement, ou si c'est dans les deux directions?

940 **M. PIERRE DUMONTIER :**

Pardon?

945 **M. LOUIS DÉRIGER :**

C'est dans les deux directions?

950 **M. PIERRE DUMONTIER :**

Dans les deux directions, oui. Oui, oui, dans les deux directions, c'est officiel. M'étant occupé du bureau touristique ici, à Labelle, pendant plusieurs années - et depuis que je ne suis plus là, bien, j'ai entendu parler souvent par des employés - il y a beaucoup de monde qui passe tout droit à la Montée Ryan. Puis même, avec le viaduc, peut-être qu'il va y en avoir encore. Et à ce moment-là, bien, si, au moins, soit à des heures où les bureaux sont fermés, ils vont pouvoir au moins se diriger, ceux qui viennent...

955 **M. LOUIS DÉRIGER :**

Donc, c'est vraiment les deux directions.

960 **M. PIERRE DUMONTIER :**

Dans les deux directions, c'est officiel, oui, c'est primordial.

M. LOUIS DÉRIGER :

965 Puis l'intention, c'est d'arrêter, en même temps peut-être profiter du fait que ces gens-là passent dans le village puis peut-être...

M. PIERRE DUMONTIER :

970 Bien oui, faire connaître. Parce que le parc du Mont-Tremblant, section La Cachée, ça passe à Labelle. Le ministère disait qu'il mettait juste de la signalisation au Lac-Supérieur, je m'excuse mais secteur La Cachée passe par Labelle, lui.

LE PRÉSIDENT :

975 Le fameux camping qui est dans le secteur de La Cachée, ce camping, ça fait plusieurs années qu'il est...?

M. PIERRE DUMONTIER :

980 Oui, plusieurs années. C'est un camping sauvage qui va être réaménagé puis agrandi aussi.

LE PRÉSIDENT :

985 Donc, c'est un nouveau projet.

M. PIERRE DUMONTIER :

990 Oui, mais qui est déjà existant.

LE PRÉSIDENT :

995 Il est déjà existant.

M. PIERRE DUMONTIER :

1000 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1005 Alors je vous remercie pour votre intervention.

M. PIERRE DUMONTIER :

Merci.

1010 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais inviter maintenant le Comité Action-Développement à venir avec la table des intervenants, madame Lise Labelle et monsieur Daniel Paiement, s'il vous plaît.

1015 Bonsoir. Je vous laisse la parole.

Mme LISE LABELLE :

Bonsoir.

1020

(Lecture du mémoire)

LE PRÉSIDENT :

1025 Je vous remercie. Effectivement, donc, on doit bien comprendre - parce qu'il avait été quand même discuté lors de la première partie de l'audience, il y avait eu des questions en rapport avec des possibilités d'aménagement ou d'augmentation de capacité à l'intérieur de l'emprise actuelle de la 117 dans le noyau villageois - on peut comprendre que votre comité est vraiment défavorable à toute possibilité, donc plus que temporaire, disons, à
1030 moyen et à long terme d'augmentation de capacité de la 117 à l'intérieur du noyau villageois. C'est la position qu'on doit comprendre pour votre comité?

Mme LISE LABELLE :

1035 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1040 Donc, les aménagements, disons, à trois voies ou quatre voies, comme ç'avait été discuté - et aussi, il y avait eu des propositions de déposées, il y avait des petits schémas qui avaient été demandés au ministère des Transports, qui ont été déposés - donc, vous, vous n'êtes pas favorables à aucun aménagement de ce type-là?

Mme LISE LABELLE :

1045

On ne serait pas contre l'aménagement de peut-être un stationnement, parc et stationnement en même temps, après que les travaux du contournement seraient com-

mencés, de façon à ce qu'on ne pense pas que ça puisse durer indéfiniment dans le village. Je vais laisser monsieur Paiement répondre, si vous voulez.

1050

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

1055

M. DANIEL PAIEMENT :

En fait, monsieur le président, c'est juste qu'on est inquiets de la façon que ça « s'enlignait », on parlait de trois puis quatre voies dans le village. Le ministère, je pense qu'il a été assez précis là-dessus, que ça ne suffirait pas dans l'avenir, dans un avenir assez rapproché quand même, même qu'on rajouterait trois voies permanentes. Ça fait que ce serait encore une solution temporaire, puis des solutions temporaires, je pense qu'on en assez eu, il faut passer à autre chose.

1060

On aimerait mieux avoir un aménagement qui serait plus permanent puis qui pourrait permettre aux commerces de se relocaliser puis de pouvoir avancer, puis s'il y a du monde de l'extérieur qui veulent venir investir, bien, au moins, ils vont savoir où s'installer.

1065

LE PRÉSIDENT :

Tout à l'heure, il a été question à quelques reprises du fameux 3-voies du côté de la Municipalité, donc, aménagé de façon temporaire. Vous, votre inquiétude principale, comme on peut voir dans votre mémoire, c'est au niveau de la sécurité.

1070

Bien, dans l'hypothèse, par contre, où cet aménagement en trois voies temporaires était fait et qu'il y avait des mesures de sécurité pour ne pas augmenter des risques d'accidents, vous, est-ce que vous seriez prêts à vivre avec ce 3-voies temporaire pendant quelques années?

1075

1080

M. DANIEL PAIEMENT :

Comme on dit dans notre mémoire, oui. Après que le contournement est décidé, c'est déjà comme entamé, les procédures sont entamées, on ne voit pas de problème, parce qu'il faut vivre quand même pendant... Ça va durer six ou sept ans, l'aménagement, ça fait que, oui, c'est sûr qu'il faut prévoir quelque chose dans le village pour aider à la circulation en attendant.

1085

1090 Il y a des mécanismes à prendre pour ne pas avoir de problèmes non plus, pour ne pas qu'il y ait d'accidents, parce que c'est une route qui traverse en plein centre du village où il y a des enfants, puis il y a des personnes âgées aussi beaucoup à Labelle. Il faut faire attention à ça.

LE PRÉSIDENT :

1095
Merci.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1100 Juste bien comprendre, juste pour ajouter à ce que mon collègue vous a demandé. On comprend que vous voulez que le positionnement soit fait rapidement sur un détournement éventuel pour permettre de ne plus avoir d'insécurité au niveau de la valeur des terrains et de la possibilité ou non de relocalisation de certains commerçants?

1105 **M. DANIEL PAIEMENT :**

C'est un point important. C'est aussi que tant qu'on vit dans l'incertitude... Parce que, présentement, la zone qui devrait être une zone de contournement, il y a des terrains qui sont gelés présentement, qu'on ne peut pas bâtir dessus, on peut juste... On paie des taxes présentement.

1110 Ça fait déjà plusieurs années que ça dure, puis on aimerait que ce soit branché, soit qu'il y ait une expropriation de faite, ou quelque chose, une entente de signée, quelque chose de concret, qu'on puisse.. Puis que s'il y a des commerçants qui vivent avec le transit, bien, qu'ils puissent penser à se relocaliser, ils vont avoir un peu de temps pour s'acheter un terrain, puis en sachant au moins où va passer la nouvelle route.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1120 Donc, on en déduit que c'est pour ça que, vous dites, vous n'êtes pas en faveur d'un réaménagement sur trois voies dans un contexte où le contournement ne serait pas enclenché aussi?

M. DANIEL PAIEMENT :

1125
C'est exact.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1130
Merci.

M. LOUIS DÉRIGER :

1135 Vous dites dans votre mémoire que vous êtes conscients, par exemple, des conséquences qui seront positives ou désastreuses. Qu'entendez-vous par « désastreuses »?

Mme LISE LABELLE :

1140 C'est que s'il n'y a pas de préparation, si on ne sait pas où le contournement passe, la Municipalité ne peut pas prévoir, même dans son schéma d'aménagement, une zone commerciale si on ne sait pas si le ministère va accepter les choses qu'on demande, les voies de service, puis tout ça.

1145 Une fois qu'on sera fixé là-dessus, la Municipalité peut préparer un projet d'aménagement dans ce coin-là, dans le coin concerné par les voies de service. A ce moment-là, on pense surtout aux nouveaux commerces qui pourraient s'installer, nous autres. Parce que, par exemple, on manque d'hébergement à Labelle, qui va aller bâtir un motel ou un hôtel sur le bord de la 117 actuelle en pensant qu'il va y avoir un
1150 contournement?

Il y a des postes d'essence qui pourraient vouloir s'installer aussi, mais ils ne s'installeront pas dans le village, ils vont attendre que le contournement soit fixé, puis à ce moment-là, ils peuvent faire des demandes à la Municipalité, la Municipalité peut prévoir une
1155 zone commerciale et industrielle. Ce qui ne se fait pas puis qui ne se fera pas tant que le contournement ne sera pas décidé, fixé.

1160 **M. LOUIS DÉRIGER :**

Alors c'est toujours en rapport avec la question de l'incertitude qui...

Mme LISE LABELLE :

1165 Avec l'incertitude qui nous nuit énormément.

M. LOUIS DÉRIGER :

1170 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1175 Une petite précision au sujet de l'éclairage. Vous dites dans le point 1 des demandes, vous parlez « cette partie du village devrait être éclairée sur toute sa longueur pour accentuer la visibilité » - petite précision - vous faites allusion à la 117 existante que vous souhaiteriez être munie de lampadaires dans la portion au sud de la rue du Pont, c'est ça que je dois comprendre?

1180 **Mme LISE LABELLE :**

Au sud de la rue du Pont. Parce que, nous, où on imagine l'entrée, où on suggère l'entrée, c'est un petit peu plus loin que celui que la Municipalité suggère, c'est sur la tête de la côte qu'il y avait... la tête de la dernière côte avant la municipalité.

1185

M. DANIEL PAIEMENT :

C'est parce qu'on voudrait juste déplacer un peu l'entrée sud - ça, ce serait sujet à discussion, c'est sûr - mais, nous autres, pourvu que la municipalité ait une bonne visibilité. Puis c'est sûr, on sait que, de nuit, s'il n'y a pas de lumières, ça n'attire pas l'attention du passant, puis il semble passer dans un endroit qui n'est pas développé, en fin de compte.

1190

LE PRÉSIDENT :

1195 Donc, c'est de l'éclairage dans le noyau villageois sur le long de la 117, c'est ça que vous faisiez allusion.

1200 **M. DANIEL PAIEMENT :**

Pour montrer qu'il arrive dans une place qu'il peut avoir des services puis il peut avoir quelque chose. S'il voit de l'éclairage de loin, il peut commencer à penser à sortir, mais s'il est rendu à la moitié du village puis il n'a pas rien vu d'illuminé, il va dire : « bien, on va attendre plus loin ». C'est juste une question de visibilité.

1205

LE PRÉSIDENT :

1210 Parfait, je vous remercie. Alors on vous remercie pour votre mémoire. Nous avons un mémoire verbal de prévu, mais la personne ne s'est pas manifestée à notre coordonnatrice. Je vais faire la vérification si monsieur Roland Brisebois est ici actuellement dans la salle. Donc, monsieur Brisebois n'est pas ici. On va voir, peut-être qu'il peut se présenter plus tard dans la soirée. Dans ce cas-là, je vais inviter monsieur Michel Labelle à venir présenter son mémoire.

1215

Bonsoir.

M. MICHEL LABELLE :

1220

Bonsoir, monsieur le président, bonsoir, madame, monsieur les commissaires. Mon nom est Michel Labelle - je suis membre du Comité de Survie également - je viens présenter effectivement à titre personnel. Je suis aussi président de la Caisse populaire de Labelle. Je suis ingénieur de formation, donc, une certaine notion au niveau de la conception routière.

1225

(Lecture du mémoire)

1230

En fait, c'est un peu le même tracé que la Municipalité suggère, puis en même temps aussi, dans le fond, dans la moyenne, on peut dire les tracés aussi du Comité Action qui viennent de présenter.

(Suite de la lecture du mémoire)

LE PRÉSIDENT :

1235

Je vous remercie. Je vais débiter par une question. Pour revenir au déplacement du côté sud de la déviation, vous avez examiné un tracé, vous nous l'avez fourni en annexe du document. Je ne suis pas si vous êtes en mesure de répondre à mes questions. D'après vous, le ministère des Transports à ce moment-là, lorsqu'il a examiné un tracé alternatif au tracé original, pourquoi le ministère n'a pas recherché ce même type de tracé-là et qu'il est plutôt allé du côté de la petite colline pour arriver avec son tracé proposé? Parce que, dans votre mémoire, vous nous dites que ça semble être un tracé relativement facile à construire si on le compare, en tout cas, d'un point de vue technique, au tracé proposé par le ministère des Transports.

1245

M. MICHEL LABELLE :

1250

Je dirais que, du point de vue technique, il est facile à construire parce que, au départ, on utilise une partie de la route 117 actuelle sur un bon segment. Ensuite, on traverse des aires assez étendues et assez planes, donc, on évite encore une bonne partie des montagnes, si on veut, des excavations coûteuses. Et par la suite, on commence à monter pour se rapprocher un peu à flanc de montagne, comme on disait, donc, ça devient plus escarpé, mais l'escarpement serait probablement la moitié de ce qui est proposé actuellement sur le tracé.

1255

Dans votre question, le premier volet, vous dites : « pourquoi le ministère n'aurait pas vu ou analysé ce tracé au départ ». A mon sens, au départ, on proposait un tracé plus à l'ouest qui, en fait, amenait beaucoup d'expropriations, une vingtaine de maisons, et, par la suite, les gens se sont dit : « bien, c'est peut-être plus l'idéal ».

1260

Je pense que le ministère est allé peut-être d'une extrême un peu trop large. Il y avait peut-être un moyen d'être un peu plus mitigé, si on veut, d'être moins éloigné et d'éviter quand même une certaine expropriation. Donc, on pense que c'est un peu l'équilibre qui pourrait se faire entre ces deux extrêmes, si vous voulez.

1265

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

1270

Monsieur Dériger.

M. LOUIS DÉRIGER :

1275

Quel est votre avis sur un projet dans le noyau villageois de trois à quatre voies comme étant une solution à court terme? Est-ce que vous avez un avis sur ce genre de projet?

1280

M. MICHEL LABELLE :

1285

Je pense, puis ç'a été démontré par le ministère, que c'est effectivement une nécessité à court terme, je dirais même. C'est qu'en fait, on se rend compte que les courbes d'achalandage routières nous démontrent que d'ici la prochaine année, en fait, il faut régler un problème qui va devenir permanent. Donc, en attendant que le tracé soit effectivement fait - on parle, dans le meilleur échéancier, de 2008 - il faut effectivement trouver une solution alternative avant ce contournement.

1290

D'ailleurs, comme on le disait tantôt, ce segment à trois voies ne constitue un entonnoir pour environ que 200 mètres, donc, il y a un problème à régler sur 200 mètres. On parle d'un stationnement de chaque côté et de pouvoir laisser une libre circulation sur trois voies; je pense que ce serait un compromis à court terme ou à moyen terme, selon les échéanciers du ministère, qui pourrait être envisageable et qui doit être envisagé effectivement.

1295

LE PRÉSIDENT :

1300 Pour revenir au déplacement de la portion sud - j'imagine, bon, vous connaissez bien le secteur - on peut voir sur la carte qu'il y a un potentiel que la nouvelle portion se rapproche quelque peu de la rue de L'Église et d'habitations qui sont à proximité. Est-ce que vous avez des craintes que, suite à l'évaluation de cette portion de tracé-là, il arrive à des conclusions que, par exemple, on pourrait assister à des impacts sonores additionnels forts, notamment, pour quelques résidences qui sont sur la rue de L'Église? Est-ce que vous avez des craintes à ce sujet-là?

1305 **M. MICHEL LABELLE :**

1310 Il va certainement y avoir des conséquences, puis je le dis dans mon mémoire qu'il y a des inconvénients, effectivement. On recherche une solution qui serait avantageuse collectivement. C'est certain qu'on ne pourra pas satisfaire évidemment tout le monde.

1315 Cependant, je crois qu'on ne retardera pas non plus de beaucoup la décision, parce que, en fait, un tracé à proximité a été analysé, un tracé un peu plus loin a été analysé, on a déjà une bonne description du secteur, et il n'y a pas une si grosse distance entre les deux tracés, donc, on connaît déjà la topographie, on connaît déjà les études sonores des deux tracés. Je pense que, par extrapolation ou par interpolation, on est capable d'arriver avec une étude assez rapide là-dessus, et je pense que peut-être avant même que votre Commission ait le temps de statuer sur une décision ou des recommandations finales à mon sens.

1320 **LE PRÉSIDENT :**

Alors vous croyez que ça peut se faire très rapidement du côté du ministère des Transports?

1325 **M. MICHEL LABELLE :**

Je croirais, oui, monsieur le commissaire.

1330 **LE PRÉSIDENT :**

1335 Pour la topographie, on sait que c'est un peu accidenté. J'ai l'impression en regardant le plan, par exemple, que la chaussée que vous proposez pourrait se retrouver... que les résidences de la rue de L'Église pourraient se retrouver en contrebas par rapport à la chaussée, et il pourrait y avoir une assez bonne dénivellation, ce qui pourrait rendre des mesures d'atténuation par le bruit, mur antibruit, difficiles à aménager. Parce que je ne connais pas assez le coin, bien entendu, pour pouvoir avoir un portrait détaillé de la problématique.

M. MICHEL LABELLE :

1340

C'est possible, mais je crois aussi qu'on arrive à s'écarter d'un bon nombre de résidences suffisamment pour respecter les normes, probablement. D'autre part, le tracé rejoint la proposition du ministère dans le secteur à l'intersection de la rue de L'Église, comme on le disait tantôt du mémoire de la Municipalité.

1345

En fait, l'intersection à la rue de L'Église se fait au même endroit où elle est actuellement proposée. Donc, peut-être que c'est l'approche qui serait différente; plutôt que d'être trop vers l'est, on colle vers l'ouest au maximum et on se trouve effectivement à monter un peu plus haut par rapport aux résidences. Mais je crois aussi qu'il y a probablement un plateau, un semblant de plateau qui pourrait permettre, en fait, même, de faciliter les aménagements pour éviter les effets sonores, mais ça reste évidemment à analyser sur un court segment.

1350

LE PRÉSIDENT :

1355

On a le croquis mais on ne voit pas l'analyse des impacts. C'est difficile un peu pour nous de voir l'ensemble des implications à ce moment-ci du tracé que vous suggérez ou du tracé que la Municipalité suggère, alors c'est pour ça qu'on est portés à poser des questions notamment, concernant la rue de L'Église, parce qu'on a pu voir dans l'étude d'impact, notamment, et aussi, par le fait même, qu'il y a eu un changement de tracé par le ministère des Transports, qu'il avait des préoccupations majeures au niveau de la qualité de vie des personnes qui résident le long de la rue de L'Église. Alors c'est pour ça que je reviens un peu sur les mêmes questions parce que c'étaient des problématiques qui avaient été énoncées dans l'étude d'impact.

1360

1365

M. MICHEL LABELLE :

J'en conviens, monsieur le président, puis en préparant un peu la demande, les mêmes préoccupations me sont venues, mais, en fait, je pense que ça vaut la peine de l'analyser. Je dirais que, ce soir, tout le monde a parlé de cette fameuse approche ou de percée visuelle; je pense qu'il est pratiquement primordial qu'on les regarde de plus près puis qu'on l'analyse, en fait, qu'on prenne le temps qu'il faut, mais en souhaitant que ce soit dans les délais les meilleurs possible.

1370

1375

LE PRÉSIDENT :

C'est très bien. Alors je vous remercie pour votre mémoire, merci de votre participation.

1380

M. MICHEL LABELLE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1385

Alors nous allons faire une pause de quelques minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

1390

* * *

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

1395

Alors je vais maintenant inviter Biofilia incorporée à venir se présenter à la table des intervenants.

Bonsoir. Vous êtes monsieur Jean-Sébastien Bernier?

1400

M. JEAN-SÉBASTIEN BERNIER :

Oui, c'est ça. Bonsoir, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1405

Bonsoir. Je vous laisse la parole.

M. JEAN-SÉBASTIEN BERNIER :

1410

Bonsoir, madame et monsieur les commissaires. Donc, mon nom est Jean-Sébastien Bernier, je suis biologiste de formation et je viens pour représenter la firme Biofilia.

(Lecture du mémoire)

1415

LE PRÉSIDENT :

1420

Alors je vous remercie. Concernant certaines questions relativement justement à l'équilibre... Prenons, par exemple, la tourbière, on peut noter, lorsqu'on vient de Montréal et on monte sur la 15 puis la 117 à quatre voies, on peut remarquer à plusieurs endroits, dans des points bas où il y a des milieux marécageux ou carrément des tourbières, on peut s'apercevoir que, fréquemment, à la limite de la zone vraiment humide, il y a beaucoup d'arbres qui sont morts, ce qui peut nous laisser penser qu'il a pu y avoir des variations,

1425 disons, dans le niveau original, le niveau d'eau naturel suite à la construction de la route, et aussi, peut-être aussi au niveau qualité de l'eau. Vous, est-ce que vous avez constaté ce même phénomène-là le long de la 15 et de la 117?

M. JEAN-SÉBASTIEN BERNIER :

1430 Au site des travaux projetés?

LE PRÉSIDENT :

1435 Non, en montant, en partant de Montréal, on peut voir, dans plusieurs milieux humides, il y a des arbres morts à la limite de la tourbière ou du marécage.

M. JEAN-SÉBASTIEN BERNIER :

1440 Je vous dirais que c'est très variable d'une tourbière à l'autre et d'un marais à l'autre. Sans compter qu'il y a beaucoup d'activités du castor, qui sont liées à la présence d'infrastructures routières, qui créent des inondations, puis il y a un changement à ce moment-là au niveau de la nappe phréatique. Alors pour répondre à votre question, je dirais que c'est très diversifié. Il n'y a probablement pas de tendances, chaque cas est spécifique.

1445 **LE PRÉSIDENT :**

1450 Selon votre expérience, ce ne serait pas dû à l'effet de la route, vous pensez que ça peut être aussi des considérations naturelles qui ont pu intervenir à proximité de la route. Je vous remercie sur ce point-là.

1455 Maintenant, si je prends les questions de mesures de protection, vous parlez d'un plan de gestion de l'érosion et de la sédimentation. Donc, dans l'étude d'impact, bien entendu, au moment de l'état d'avancement du projet, on n'a pas de plan de drainage. Donc, si je comprends bien, vous, ce que vous suggérez, bien entendu, ce serait l'aménagement de bassins de rétention pour les sédiments à l'endroit de certains fossés le long du projet, si j'ai bien compris, lorsque vous parlez de plan de gestion de l'érosion et de sédimentation?

M. JEAN-SÉBASTIEN BERNIER :

1460 Oui, ça, c'est un exemple. Mais il faut aussi, je pense, que le promoteur se responsabilise par rapport à l'entretien de ces bassins de captage aussi, et aussi, notamment, aux quantités de sels de déglacage et abrasifs qui peuvent converger vers ces zones-là. Donc, ça, c'est des choses qui se calculent assez bien. Je pense que le

1465 promoteur devrait démontrer un certain plan de gestion à cet égard-là pour empêcher, en fait, les impacts négatifs sur le milieu naturel qui serait à l'extérieur d'une emprise.

LE PRÉSIDENT :

1470 Ensuite de ça, vous proposez, comme mesure de compensation, que la superficie, autrement dit, du marais soit compensée, le marais au complet. Est-ce dire que vous considérez que le marais va être une perte totale?

M. JEAN-SÉBASTIEN BERNIER :

1475 La tourbière, en fait.

1480 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, la tourbière, oui.

M. JEAN-SÉBASTIEN BERNIER :

1485 C'est ça. Ce que je propose, en fait, pour rectifier, c'est que la superficie entière de la tourbière soit recréée ailleurs en termes de superficie. On parle de petites superficies, il faut s'entendre. Cette considération-là, elle se base sur le fait que, étant donné qu'on a affaire à un petit milieu, l'empiétement, ne serait-ce que de 20 pour cent, va très certainement faire en sorte qu'il va y avoir un facteur de dérangement.

1490 Ce facteur de dérangement-là pourrait être grave ou moyen, peu importe, mais la compensation dans un marais adjacent permettrait à ce moment-là d'éviter toute perte, s'il y en a. C'est assez difficile à prévoir, si ça va être une perte totale ou pas. Même s'il y a juste un empiétement de 1/5e de la superficie, à ce moment-là, moi, ce que je suggère, c'est que toute la superficie soit compensée.

LE PRÉSIDENT :

1500 Pour le petit lac, vous aviez, au chaînage 6+750. Est-ce que vous proposez le même principe de compenser pour l'équivalent... On peut croire que le lac - je l'ai regardé sur la carte - est de très, très petite dimension; est-ce que vous demandez une accumulation à ce moment-là, tenir compte de la superficie perdue pour être ajoutée aux mesures de compensation?

1505 **M. JEAN-SÉBASTIEN BERNIER :**

1510 Oui, s'il y a effectivement des superficies de perdues, il faudrait que ces superficies-
là soient compensées selon moi. Par contre, il faut voir comment est-ce que le promoteur
va aménager sa zone de remblai, le ponceau, la sortie des ponceaux, et caetera.

1515 Moi, ce que j'ai proposé ici, c'est de pouvoir mettre en place la matière ligneuse et
puis les pierres de façon à recréer l'habitat naturel. Je pense que si le promoteur fait ça, à
ce moment-là on ne peut pas vraiment parler de perte d'habitats. Par contre, s'il y a des
superficies d'habitats qui sont carrément effacées du lac, ça pourrait être intéressant de les
recréer ailleurs, probablement en forme de marais - ce serait ce qui serait le plus efficace au
niveau de la productivité de l'écosystème.

1520 **LE PRÉSIDENT :**

1525 Je vais vous poser une petite question un peu plus technique. Concernant les
ruisseaux, vous proposez l'aménagement de ponceaux en U, autrement dit à fond ouvert.
On sait que le ministère de l'Environnement a modifié, au courant des années, ses
exigences en matière d'aménagement de ponceaux, donc, idéalement, c'est de ne pas
empiéter dans le lit du cours d'eau.

1530 Qu'est-ce que vous pensez, d'un point de vue technique, qu'il existe des ponceaux
en acier avec un fond en acier - donc, au lieu d'être un U, c'est un peu comme une forme de
D - est-ce que vous êtes favorable au choix de ce type de ponceaux-là?

M. JEAN-SÉBASTIEN BERNIER :

1535 Oui, tout à fait, en autant que ce soit installé conformément au guide technique
d'installation, c'est-à-dire où est-ce qu'on retrouve un tiers de la superficie d'écoulement du
ponceau qui se trouve à être enfouie dans le gravier. A ce moment-là, il n'y a pas de
problème.

1540 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.

M. LOUIS DÉRIGER :

1545 Sur le tracé, il y a un lac qui est situé un peu plus au nord, nord-ouest du dernier que
vous avez mentionné, au chaînage 6+700, et il y en a autre à 7+100, sauf que, lui, il n'est
pas dans l'emprise mais il est à la limite de l'emprise. Est-ce que vous l'avez examiné, ce
lac-là? Est-ce que vous pensez qu'il y a des impacts qui peuvent survenir sur ce lac-là ?

1550 **M. JEAN-SÉBASTIEN BERNIER :**

Je ne l'ai pas examiné, non.

1555 **M. LOUIS DÉRIGER :**

Non? Puisqu'il est à l'extérieur de l'emprise, donc, vous n'avez pas regardé...

1560 **M. JEAN-SÉBASTIEN BERNIER :**

Honnêtement, j'ai arrêté mon parcours de reconnaissance terrain au chaînage 6+700.

1565 **M. LOUIS DÉRIGER :**

O.K. Donc, ce n'est pas parce que vous ne l'avez pas regardé qu'il n'est pas nécessairement impacté?

1570 **M. JEAN-SÉBASTIEN BERNIER :**

Effectivement.

1575 **M. LOUIS DÉRIGER :**

O.K., merci.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1580 D'abord, juste concernant la tourbière, est-ce que, dans la connaissance que vous avez de ce milieu-là, vous connaissez un peu l'origine entropique du marais?

M. JEAN-SÉBASTIEN BERNIER :

1585 Non, je ne pourrais pas vous orienter là-dessus.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1590 O.K. A l'évaluation, vous avez fait ce secteur-là; en tenant compte des contraintes
du ministère du Transport concernant l'implantation d'une route, est-ce que vous avez
évalué ou envisagé un meilleur tracé pour le milieu puis les habitats, par exemple?

M. JEAN-SÉBASTIEN BERNIER :

1595 Non, j'ai analysé le tracé qui était projeté de façon à bien saisir exactement l'ampleur
de ce qui avait été proposé. Je n'ai pas fait de scénario ou d'analyse de scénario.

1600 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Je vais vous demander un exercice encore plus difficile à partir un peu des
suggestions qui ont été faites précédemment ce soir, de rapprocher l'entrée sud du village.
On n'a pas de tracé, on n'a pas exactement l'endroit, mais ce que vous connaissez du
1605 milieu, est-ce que, déjà, vous y voyez des problèmes au niveau des milieux qui pourraient
être affectés que vous connaissez dans ce secteur-là?

M. JEAN-SÉBASTIEN BERNIER :

1610 J'ai de la misère à saisir votre question. En fait, si le tracé, l'option B, vient rejoindre
la route et puis que le tracé est maintenu, je ne pense pas que ça change rien dans le milieu
naturel par rapport à la tourbière, en tout cas. A moins que j'aie mal saisi le tracé de l'option
B. Il faudrait que je me penche sur la question.

1615 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1620 Concernant le cerf de Virginie, vous exposez la possibilité d'installer des réflecteurs
dans le secteur de déviation. Actuellement sur, disons, la 15, la 117, est-ce qu'il existe de
tels réflecteurs d'installés par le ministère des Transports actuellement ailleurs?

1625 **M. JEAN-SÉBASTIEN BERNIER :**

Je n'ai aucune idée...

LE PRÉSIDENT :

1630

Moi non plus, j'ai remarqué.

M. JEAN-SÉBASTIEN BERNIER :

1635 ... je ne le sais pas. Cette option-là avait été proposée par le consultant retenu par le
ministère des Transports. Je pense que c'est une option valable. Il n'y a pas beaucoup de
recherches qui ont été faites sur des méthodes pour empêcher le chevreuil de se faire
frapper sur le bord d'une autoroute, malheureusement. Ça, c'est une des options qui est
retenue. Alors je pense que l'idée là-dedans... en fait, l'essence de ma suggestion, c'est que
1640 le ministère mette en branle ce qu'il y a de plus récent comme technologie pour diminuer, en
fait, le temps de présence du chevreuil sur la chaussée.

LE PRÉSIDENT :

1645 A votre connaissance, sur la route actuelle, est-ce qu'il existe des endroits
particulièrement dangereux qui mériteraient également l'installation de réflecteurs?

M. JEAN-SÉBASTIEN BERNIER :

1650 Présentement?

LE PRÉSIDENT :

1655 Que ce soit au nord ou au sud de Labelle.

M. JEAN-SÉBASTIEN BERNIER :

1660 Je ne me suis pas penché sur la question. Honnêtement, je suis resté plutôt dans le
cadre du...

LE PRÉSIDENT :

Du projet lui-même.

1665 **M. JEAN-SÉBASTIEN BERNIER :**

... du tracé ici, puis j'ai identifié, comme mon mémoire en fait mention, des zones
effectivement où est-ce qu'il devrait y avoir une attention portée.

1670 **LE PRÉSIDENT :**

A votre connaissance, dans le secteur de Labelle, est-ce qu'il y a des gens qui vont nourrir les chevreuils dans le coin ici?

1675 **M. JEAN-SÉBASTIEN BERNIER :**

Je n'ai aucune idée, je ne le sais pas.

1680 **LE PRÉSIDENT :**

Aucune idée non plus. Je vous remercie. Je vais maintenant inviter messieurs Hubert Clot et Michel Tétreault... ou Terreault à venir à la table des intervenants.

1685 Bonsoir, messieurs. Veuillez me corriger si j'ai fait une erreur dans la prononciation.

M. MICHEL TERREAUULT :

Pas de problème.

1690

M. HUBERT CLOT :

1695 Bonsoir, monsieur le président, madame et monsieur les commissaires. On est tous deux commerçants et contracteurs à Labelle, on est impliqués un peu dans tout le processus de ce tracé. On va faire une brève lecture. Il y a des choses qui ont été dites beaucoup à aller jusque là.

(Lecture du mémoire)

1700 **LE PRÉSIDENT :**

1705 Je vous remercie. Pour revenir à votre suggestion de modifier le tracé... Donc, si j'ai bien compris, vous avez pris connaissance du tracé, de la modification proposée par la Municipalité, et vous, ce que vous proposez, c'est une modification qui serait moindrement accentuée que celle de la Municipalité, si j'ai bien compris, vous proposez d'aller jusqu'à environ 150 mètres avant la résidence de Paiement Excavation... C'est parce que j'essaie de voir sur la carte, par rapport à la municipalité, c'est quoi la différence fondamentale qui...

1710 **M. HUBERT CLOT :**

La différence fondamentale, c'est qu'on se sert des deux voies qui rentrent dans Labelle présentement; environ 150 mètres ou 500 pieds avant d'arriver à la maison, on entreprend un virage. C'est parce qu'à ce point de vue-là, on voit le corridor tout droit devant

1715 qui s'en va vers Labelle, puis on aperçoit aussi les premières bâtisses de Labelle. On voit l'entrée du village de Labelle, et des bâtiments, puis il y a un petit bout d'éclairé le soir.

L'objectif, c'est de se rendre à ce point de vue le plus élevé, qui est tout droit devant nous, qui nous présente l'entrée, et, après ça, on va rejoindre le tracé proposé par le MTQ à l'entrée des deux montagnes, dans le couloir de roc.

1720 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça, c'est une très légère modification. Vous, vous réintégreriez le tracé du MTQ à l'endroit où il y a la montée où est-ce que le MTQ doit faire...

1725 **M. HUBERT CLOT :**

C'est ça, quand il tombe avec des voies à « bay Jersey », on rejoint là, oui.

LE PRÉSIDENT :

1730

C'est ça, vous revenez là. Donc, c'est une légère modification. O.K. J'avais de la misère un peu à la voir. Je vous remercie sur ça.

Monsieur Dériger.

1735

M. LOUIS DÉRIGER :

1740 Vous dites que vous êtes contre toute forme de projet de stationnement au centre-ville. Est-ce que ça inclut aussi le fait qu'il y a un projet de trois ou quatre voies qui est discuté actuellement? Est-ce que ça inclut tout cet ensemble de projet-là ?

M. HUBERT CLOT :

Oui, ça inclut l'ensemble du processus, oui.

1745

M. LOUIS DÉRIGER :

Donc, vraiment, vous remettez en question tout le fait qu'il y a des interventions qui se fassent à court terme dans le centre-ville?

1750

M. HUBERT CLOT :

1755 Bien - à court terme - comme on mentionne dans notre mémoire, le court terme, il est là... Tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas une intervention, ou des dates de données, ou des échéanciers de données du contournement.

M. LOUIS DÉRIGER :

1760 Donc, ce que, en fait, vous craignez, c'est que la solution devienne une solution permanente?

M. HUBERT CLOT :

1765 Permanente, oui.

M. LOUIS DÉRIGER :

1770 Donc, vous n'êtes pas contre nécessairement qu'il y ait une intervention qui se fasse pour améliorer la situation mais en autant qu'il y ait une décision qui soit prise sur le contournement?

M. HUBERT CLOT :

1775 Oui, mais si jamais, je veux dire, on en arrive là, le contournement est réglé, c'est sûr qu'on prévoit que la sécurité va être beaucoup diminuée dans le centre-ville, l'augmentation de vitesse va se faire, les piétons vont avoir beaucoup de difficultés. Il faut que ce soit accompagné avec un programme sérieux pour augmenter la sécurité.

1780 Puis à ce moment-là, je vois mal qu'on... En tout cas. Le principe logique, c'est qu'on fait un 3-voies, on augmente la vitesse, puis peut-être on augmente la sécurité, ça fait qu'on fait ralentir le trafic, on met peut-être une lumière à piétons. On est peut-être rendu au même point. C'est que, dans l'ensemble, il faut que ça passe plus vite puis c'est plus dangereux, ou on choisit... ça passe à deux voies, plus lentement. On revient peut-être au point de départ, à la case 1.

1785

M. LOUIS DÉRIGER :

O.K., merci.

1790 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

1795 D'abord une petite spécification. Votre proposition, en fait, est pour éviter de passer dans un certain secteur - en regard de la proposition de la Municipalité - de passer dans un certain secteur, vous dites, qui aurait... ça priverait Labelle d'un futur développement de qualité et de grande beauté dans ce secteur-là. Est-ce que, actuellement, vous avez des projets dans ce secteur-là ou vous connaissez des projets?

1800 **M. HUBERT CLOT :**

Bien, des projets, il n'y en a pas officiellement présentement. Je veux dire, moi, j'ai des terrains - moi, je n'ai pas peur de le dire - j'ai des terrains qui sont là, je veux dire, qui sont proches du lac Blanc, que le tracé est là, puis il y a tout le couloir de la vallée du ruisseau qui s'en va vers le sud qui est là, qui fait que c'est un couloir, je veux dire, qui a déjà
1805 été proposé par le ministère des Transports... ou par la Municipalité, je crois, ç'a été refusé.

De toute façon, à toutes les étapes, on rencontre du bruit, on rencontre du déversement peut-être de neige souillée, je veux dire, qui est trop proche du lac. Il y a
1810 environ 400 pieds entre le lac et la montagne, puis le ministère en prend environ 270, 300. Le couloir est étroit entre le lac et la montagne. Ensuite, on recoupe le ruisseau, puis on rentre au centre-ville. Je veux dire, le contournement, c'est pour contourner des effets sonores, et là, on veut les réintroduire.

1815 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

J'aimerais vous demander aussi - vous signez comme commerçants et contracteurs - dans quel secteur d'activité vous travaillez, vous êtes?

1820 **M. HUBERT CLOT :**

Moi, j'ai un atelier d'usinage.

1825 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

D'usinage. Et vous?

M. HUBERT CLOT :

1830 Lui, il est dans la construction.

M. MICHEL TERREAU :

Entrepreneur en construction.

1835 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

O.K. Et vous êtes situés dans Labelle?

1840 **M. MICHEL TERREAU :**

Bien, moi, j'opère à Saint-Jovite mais je reste à Labelle.

1845 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Je voulais vous questionner sur votre avis concernant l'impact d'un contournement sur les commerces artériels. Est-ce que, vous, de par votre expérience à titre de commerçant et d'entrepreneur, vous avez une opinion sur cet aspect en termes de contournement, si vous voulez, de trafic de transit en regard d'une clientèle potentielle? Est-ce que, pour vous, vos types de commerces, ça change quelque chose? Quelle est votre perception comme commerçants à cet effet?

1850 **M. HUBERT CLOT :**

1855 Bien, il faut quand même avouer qu'il va y avoir une légère diminution de la visibilité. On ne possède pas des commerces qui sont reliés à l'activité routière, mais il reste que c'est sûr que le contournement va créer certains manques à gagner pour certains commerces assez spécifiques.

1860 Mais on croit que le renouvellement de l'économie qui va se faire à partir de là va être plus important que, présentement, le tort que fait la 117 au centre du village. Nous autres, c'est notre point de vue. Présentement, il y a l'effet inverse, c'est que les gens se dépêchent à traverser le village, les commerces en souffrent. De toute façon, on a juste à regarder, on le voit tous les jours, je veux dire, il y a des commerces de fermés, puis la 117
1865 est là, puis on en ferme encore. Il y a un problème, il y a un problème. Notre vocation n'est pas là.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1870 Puis quelle est, selon vous, la vocation de Labelle au niveau commercial ou pour les entreprises du secteur dans le contexte d'une déviation?

M. HUBERT CLOT :

1875 Bien, dans le contexte d'une déviation, c'est assez difficile à...

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1880 Est-ce que ça vous donne des opportunités particulières que vous n'auriez pas avec la route actuelle?

M. HUBERT CLOT :

1885 Non, c'est un autre scénario qui se produirait, qu'on ne peut pas vraiment deviner ou qu'on ne peut pas calculer. Mais il reste que la déviation va quand même apporter un changement économique - ça, c'est certain - ça va comme brasser les choses.

1890 Le fait que Tremblant est là, il y a beaucoup de domiciliés qui s'installent, je veux dire, la construction domiciliaire fonctionne. Le village va prendre de l'ampleur. C'est pour ça que, nous autres, on s'oppose beaucoup à l'entrée sud, parce qu'il y a un fort potentiel résidentiel de belle qualité et de grande qualité. Si on fait rentrer la route de ce côté-là, on vient de saper déjà ça.

1895 Puis notre vocation à Labelle, au niveau commercial, c'est d'avoir une population qui augmente, avec des services qui vont suivre. Comme on disait tantôt, et la Municipalité le disait, Tremblant, c'est le gros compétiteur, on ne pourra jamais... Mais on a des choses à créer chez nous, mais c'est une autre économie qui est reliée au tourisme - c'est notre point de vue - de là vont se greffer des commerces qui sont reliés à ça.

1900 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Mais entre votre tracé proposé et celui du ministère du Transport, qu'est-ce que ça apporte de plus pour l'impact sur la municipalité ou sur les commerçants? Qu'est-ce que ça apporte? C'est au niveau visibilité ou...?

1905 Qu'est-ce qui fait que vous proposez un tracé plus rapproché de la municipalité?

M. HUBERT CLOT :

1910 Bien, le tracé, il est mineur... le changement est mineur, on a environ exactement la même visibilité sur le village. Parce qu'une fois qu'on l'entreprend dans la vallée, on ne voit rien, on ne voit absolument rien. Lorsqu'ils vont sortir de la vallée à côté du lac Blanc, qu'ils vont monter à flanc de montagne, là, on va voir le village... Bien, ça dépend du point de vue. L'utilisateur va voir le village et le village va voir le tracé.

1915 Puis le bruit, bien, il va être assez... en tout cas, le bruit va être assez intense parce qu'on dit qu'il passe entre 800 et 1 000 camions par jour, puis un camion, ça fait du bruit lorsque ça grimpe et lorsque ça descend. S'il y en a que ça les intéresse, moi, ça fait 30 ans que les écoute. Ça va être un tort énorme au développement de Labelle de ce côté-là.

1920 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Donc, dans ce que vous proposez comme tracé, ce que ça apporte de plus, c'est peut-être le point de vue plus élevé et la vue sur le village?

1925 **M. HUBERT CLOT :**

C'est que, présentement, c'est qu'on quitte les deux voies derrière une montagne. Là, on arrive, on voit le... on appelle ça, nous autres, ici à Labelle « le *stretch* de la ville » - là, on le voit - s'il est bien éclairé puis bien aménagé, déjà là, je veux dire, l'utilisateur, bien, il est invité à rentrer.

1930

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

J'aimerais aussi avoir votre avis concernant... vous parlez aussi de la question des accès qui devraient être prolongés. On comprend que c'est en fonction de ce qui a été présenté par la Municipalité...

1935

M. HUBERT CLOT :

Oui.

1940

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

... puis qui aurait été discuté avec le ministère. Quel est votre avis en termes de déplacement des commerces éventuel sur ces accès-là, l'impact sur les autres... On parle d'accès probablement de commerces artériels pour ceux qui sont existants, mais ça ouvre la porte à d'autres types de commerces d'ailleurs qui pourraient s'installer. Que pensez-vous de l'impact que ça pourrait avoir sur les commerces qui sont actuellement sur la 117 et qui ne voudraient pas nécessairement être déplacés?

1945

1950

M. HUBERT CLOT :

Bien, ceux qui sont vraiment reliés à l'activité routière vont en souffrir s'ils ne veulent pas se relocaliser. Mais comme il a été avancé un peu par la Municipalité tantôt lorsque la Municipalité a présenté son mémoire, c'est à la Municipalité un peu de gérer le genre de commerces qui peuvent se déplacer et de voir à ce que ça ne nuise pas à déplacer des commerces qui sont à l'interne puis qui n'ont peut-être pas d'activités vraiment reliées.

1955

1960

De toute façon, je pense qu'un homme d'affaires, je veux dire, s'il s'en va sur la 117 ou il veut se localiser sur la 117 parce qu'il y a une activité routière qui l'intéresse, ça va être vraiment lié à... ou de certaine visibilité comme (..) de construction qu'on n'a pas à Labelle, tu sais. Mais ce serait à la Municipalité de quand même gérer un peu le genre d'activités commerciales qui se fait aussi - ça, c'est bien entendu - parce qu'on n'est pas pour laisser tout le monde s'implanter là à peu près et comment.

1965

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Merci.

1970

LE PRÉSIDENT :

Alors nous vous remercions pour votre présentation. Nous avons eu une intention d'un mémoire verbal de la part d'un monsieur Brisebois, je ne sais pas s'il s'est présenté. Alors monsieur Brisebois étant absent, ceci met fin aux différents mémoires qui nous ont été présentés.

1975

Alors ceci met fin à la partie publique des travaux de la Commission. Nous avons, au cours de cette deuxième partie de l'audience, reçu six mémoires qui ont été déposés et il n'y a aucune présentation uniquement verbale, et les six mémoires qui nous ont été déposés, bien entendu, ont été présentés devant la Commission.

1980

Je tiens à remercier l'ensemble des participants pour leur utilisation adéquate de l'examen public, d'avoir contribué au déroulement serein, respectueux et courtois de la procédure. Je remercie aussi le promoteur et son équipe ainsi que les personnes-ressources pour leur collaboration particulièrement, bien entendu, pour la première partie de l'audience.

1985

Plus particulièrement aussi, je remercie les citoyens, les groupes ou les entreprises pour leur participation et leurs témoignages. Je vous assure que toutes les interventions alimenteront la réflexion de la Commission. J'aimerais également vous rappeler que toutes les interventions d'aujourd'hui ainsi que les mémoires non présentés - en fait, il n'y en a pas - seront accessibles au public dans les centres de consultation et sur le site du BAPE. Les personnes qui désirent transmettre de l'information complémentaire à l'intention de la Commission pourront le faire jusqu'au 13 décembre prochain. Merci à toute l'équipe de soutien du BAPE et du MRCI.

1990

1995

Je déclare maintenant que la partie publique de l'audience portant sur le projet de déviation de la 117 à Labelle est terminée. Alors je vous remercie et bonne soirée.

2000

AJOURNEMENT

* * *

Je, soussigné, **BERNARD J. RAVEAU**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des paroles recueillies au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2005

ET J'AI SIGNÉ:

2010

BERNARD J. RAVEAU, s.o.

2015

2020

2025

2030

2035